



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1925

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 mai 2024, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales.***

Ce règlement a pour objet de promouvoir les bonnes pratiques environnementales, notamment en favorisant l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie et la plantation d'arbres, par une contribution financière de la Ville.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 8 mai 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA